 <p style="text-align: center;">PROTOCOLE MÉDICAL</p>	Code : CIUSSSCN-PRO-2020-01 Date d'émission originale: 2020-02-12 Date de révision prévue : 2023-02-12
	Référence à une ordonnance collective OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OC-2020-01 : Initier le traitement de la syphilis chez une personne asymptomatique infectée et auprès des partenaires d'une personne atteinte
Objet : Initier le traitement de la syphilis chez une personne asymptomatique infectée et auprès des partenaires d'une personne atteinte	
	Version antérieure Dernière version
Recommandé par Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII)	2020-01-30 2019-12-11 2019-11-07
Adopté par Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2020-02-12

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale possédant les compétences professionnelles requises, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Personne de 14 ans et plus fréquentant l'un des sites desservis par le SIDEPE du CIUSSS de la Capitale-Nationale qui répond aux indications mentionnées dans l'ordonnance collective *Initier le traitement de la syphilis chez une personne asymptomatique infectée et auprès des partenaires d'une personne atteinte* du CIUSSS de la Capitale-Nationale et pour qui un traitement de la syphilis s'avère nécessaire.

ABRÉVIATIONS, DÉFINITION ET DESCRIPTION

CMIA : Épreuve de chimiluminescence (test tréponique)

IPPAP : Intervention préventive auprès des personnes atteintes d'une infection transmissible sexuellement et auprès de leurs partenaires

RPR : Test rapide de la réagine plasmatique (test non tréponique)

SIDEPE : Services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang

Partenaire d'une personne atteinte : Partenaire sexuel du cas index

Personne atteinte ou cas-index : Personne chez qui une ITSS a été diagnostiquée

DIRECTIVES

1. Dépistage ITSS

En vertu des activités réservées autorisées dans son champ d'exercice, l'infirmière procède aux analyses de laboratoire permettant le dépistage de la syphilis chez toutes personnes asymptomatiques présentant des facteurs de risque¹ et chez la femme enceinte, à la première visite de grossesse.

¹ Référer : ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés – Intervention préventive relative aux ITSS (INESSS). Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000098/>

2. Analyse des résultats du sérodiagnostic de la syphilis

- Définition de *Nouvelle infection à la syphilis* : nouveau CMIA (test tréponémique) réactif ou, chez une personne avec antécédent de syphilis, augmentation de deux dilutions (ex : 1 :2 à 1 :8) ou plus du RPR.
- Étant donné que le SIDEP du CIUSSS Capitale-Nationale rencontre une clientèle vulnérable aux ITSS où la prévalence est donc élevée ainsi que dans un souci de bris de chaîne de transmission rapide, ce protocole permet l'initiation du traitement de la syphilis avant la confirmation du LSPQ.
- Informations pertinentes dans l'analyse des résultats du sérodiagnostic de la syphilis ²:
 - Le résultat du test tréponémique (CMIA) est qualitatif. Il met en évidence la présence ou l'absence des anticorps spécifiques du *Treponema pallidum*
 - Le résultat du test non tréponémique (RPR) est qualitatif (réactif ou non réactif) ou quantitatif (sous forme de titre). Ce test détecte ou quantifie les « angines », des anticorps présents dans le sérum de personnes atteintes de maladies tréponémiques. L'obtention d'un résultat quantitatif permet :
 - d'aider à préciser le stade de l'infection ;
 - de suivre la réponse au traitement ;
 - de détecter un nouvel épisode.
- Interpréter le résultat des tests de la syphilis en consultant la *Grille d'interprétation du sérodiagnostic de la syphilis* incluse dans le guide d' de l'INESSS *Traitement pharmacologique-ITSS-Syphilis* ².
- Si présence de tréponématose syphilitique, déterminer le stade de l'infection selon l'algorithme *Détermination du stade de la syphilis* inclus dans le protocole médical *Initier le traitement de la syphilis chez une personne asymptomatique infectée et auprès des partenaires d'une personne atteinte* du CIUSSS de la Capitale-Nationale (Annexe 1).
- Traiter ou référer à un médecin ou IPSPL selon le stade de la syphilis établi par l'algorithme *Détermination du stade de la syphilis* inclus dans le protocole médical *Initier le traitement de la syphilis chez une personne asymptomatique infectée et auprès des partenaires d'une personne atteinte* du CIUSSS de la Capitale-Nationale. (Annexe 1).

3. Traitement

- Chez la personne atteinte :
 - Répéter le dépistage de la syphilis le jour même du traitement. Ce RPR servira de base pour interpréter les résultats du suivi sérologique suite au traitement;
- Chez le partenaire d'une personne atteinte :
 - Procéder au dépistage de la syphilis et des autres ITSS selon les facteurs de risque¹.
 - Initier un traitement épidémiologique selon les recommandations du guide de l'INESSS *Traitement pharmacologique-ITSS-Syphilis* lors d'une intervention auprès des partenaires. ²
 - Informer le partenaire d'une personne atteinte dont le dernier dépistage de syphilis remonte à plus de 12 mois que des injections supplémentaires pourraient être nécessaires suite à l'analyse des résultats de laboratoire si présence d'une nouvelle infection à la syphilis.
- S'assurer que l'utilisateur ne présente aucune limite ou situation exigeant une consultation médicale obligatoire à l'application de l'ordonnance collective *Initier le traitement de la syphilis chez une personne asymptomatique infectée et auprès des partenaires d'une personne atteinte* du CIUSSS de la Capitale-Nationale.
- Compléter le formulaire de liaison au pharmacien inclus dans le protocole médical : *Initier le traitement de la syphilis chez une personne asymptomatique infectée et auprès des partenaires d'une personne atteinte* du CIUSSS de la Capitale-Nationale (Annexe 3).
- Informer l'utilisateur des effets secondaires possibles reliés au traitement choisi, notamment de la possibilité d'une réaction de Jarisch-Herxheimer suite à l'administration de pénicilline G benzathine.
- La pénicilline G benzathine doit être administrée dans chacun des muscles fessiers antérieurs (ventroglutéal) selon une méthode de soins sécuritaire.
- Informer l'utilisateur de s'abstenir de tout contact sexuel jusqu'à 7 jours après la fin d'un traitement à dose unique ou jusqu'à la fin d'un traitement à doses multiples.

4. Intervention préventive

- Offrir un counseling ITSS adapté.
- Chez une personne atteinte :
 - L'accompagner dans son intervention préventive auprès de ses partenaires. (IPAPP négociée).
 - Compléter le *Formulaire relatif à l'enquête épidémiologique effectuée à la suite d'une déclaration d'infection transmissible sexuellement à déclaration obligatoire – SYPHILIS* du CIUSSS de la Capitale-Nationale et l'acheminer à la Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

² Référer au Guides d'usage optimal sur le traitement pharmacologiques des ITSS – Syphilis (INESSS)
https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/ITSS_Syphilis_WEB_FR.pdf

5. Suivi

- Pour une personne atteinte :
 - Effectuer le suivi sérologique selon les recommandations du Guide de l'INESSS *Traitement pharmacologique-ITSS-Syphilis*³;
 - Le résultat RPR du jour-même du traitement doit servir de base pour interpréter les résultats des suivis sérologiques suite au traitement.
 - Le suivi du RPR permet d'évaluer l'efficacité au traitement et/ou de dépister une réinfection.
 - Aviser la personne de l'importance d'effectuer le suivi sérologique pour surveiller une réinfection à la syphilis et pour éviter des traitements ultérieurs non nécessaires.
- Pour un partenaire d'une personne atteinte :
 - Consulter et suivre l'algorithme *Interprétation des résultats chez un partenaire d'une personne atteinte* (Annexe 2) à la réception des résultats de laboratoire pour déterminer si présence d'infection et/ou si référence médicale requise.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

- Claudia Dumas, conseillère en soins infirmiers, Direction de la santé publique, CIUSSSCN
- Lucie Deshaies, MD, M.S., Direction de la santé publique, CIUSSSCN
- Sarah-Maude Fournier, infirmière clinicienne, Direction de la santé publique, CIUSSSCN
- Maryse Mathieu, conseillère-cadre en soins infirmiers, Direction des soins infirmiers et de la santé physique, CIUSSSCN
- Valérie Richer, assistante du supérieur immédiat, Direction de la santé publique, CIUSSSCN
- Nathanaëlle Thériault, M.D., M. Sc, FRCPC, médecin-conseil, Direction de la santé publique, CIUSSSCN
- Marie-Louise Vachon, M.D. microbiologiste-infectiologue, CHU de Québec

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

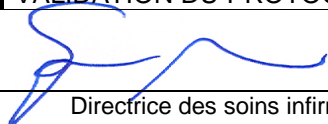
- INESSS. (2017). Outil d'aide à la décision en cas d'allergies aux Pénicillines. Disponible sur le web à l'adresse suivante : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Medicaments/INESSS_Outil_aide_decision_Allergie_penicillines.pdf
- INESSS. (2016). Traitement pharmacologique. ITSS – Syphilis. Disponible sur le web à l'adresse suivante : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/ITSS_Syphilis_WEB_FR.pdf
- INSPQ. (2015). Analyses de laboratoire recommandées pour le dépistage de la syphilis. Disponible sur le web à l'adresse suivante : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1958_Analyses_Depistage_Syphilis.pdf
- MSSS. (2019). Estimation du risque associé aux activités sexuelles – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000097/?&txt=itss&msss_valpub&date=DESC
- MSSS. (2017). Guide québécois de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000090/>
- MSSS. (2017). ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000098/>
- MSSS. (2017). Les partenaires sexuels, il faut s'en occuper ! – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000099/>
- MSSS. (2017). Prélèvements et analyses recommandés en fonction de l'infection recherchée chez les personnes asymptomatiques (dépistage) – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000102/>
- MSSS. (2016). Renseignements complémentaires – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000103/>
- MSSS. (2016). Vaccination et ITSS – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000104/>
- OIIQ. (2015). Le champ d'exercices et les activités réservées des infirmières et infirmiers. 3^e édition. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://www.oiiq.org/documents/20147/1306047/1466-exercice-infirmier-activites-reservees-web+%282%29.pdf/84aaaa05-af1d-680a-9be1-29fcde8075e3>
- MSSS. (2014). Guide d'intervention sur les infections transmissibles sexuellement à déclaration obligatoire - Édition 2014. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000100/>

³ Référez au Guides d'usage optimal sur le traitement pharmacologiques des ITSS – Syphilis (l'INESSS) https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/ITSS_Syphilis_WEB_FR.pdf

| PÉRIODE DE VALIDITÉ

Non applicable.

| VALIDATION DU PROTOCOLE MÉDICAL



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique

2020-02-12

Date

| APPROBATION DU PROTOCOLE MÉDICAL (obligatoire)



Président du CMDP

2020-02-12

Date